

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**CPFFP SPÉCIALISATION ET
CONSOLIDATION DES SAVOIRS EN SOINS
PSYCHIATRIQUES POUR AIDE-SOIGNANT
ET AMP**

FORMATION CERTIFIANTE



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N de formation : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



Durée du stage | 5 jours

Coût | 1 520 euros

durée : 5 jours prix : 1 520 € (+ Frais de dossier : 50 €)

Le projet de formation

Le certificat proposé "Spécialisation et consolidation des savoirs en soins psychiatriques pour aide-soignant et aide médico-psychologique" apporte des réponses pour garantir, maintenir ou parfaire les compétences du professionnel évoluant dans un service psychiatrique.

↓ LE DEROULEMENT DU CURSUS

1

ADMISSION DU CANDIDAT

Les pré-requis de la formation

L'identification des pré-requis nécessaires pour participer à cette formation par le candidat facilitera la phase de vérification du processus d'admission à la formation.

Intégré depuis peu de temps dans un service psychiatrique, ou en passe de le devenir, le candidat doit être en mesure d'exprimer un projet professionnel cohérent avec sa connaissance initiale du contexte des soins psychiatriques.

La condition pour participer à cette formation est de disposer des savoirs et des compétences d'un aide soignant. Selon les cas, l'aide soignant peut :

- être aide soignant diplômé et/ou aide soignant exerçant dans un secteur psychiatrique
- être débutant ou expérimenté

Liste de pièces à fournir pour l'inscription au cursus :

- Un Curriculum Vitae,
- Une lettre de motivation formulant l'expression du projet professionnel du candidat ainsi que sa motivation à suivre le cursus,
- Une copie de son dernier diplôme ou certificat obtenu.

2

RÉALISATION DU CURSUS

L'apport de la formation

Un aide-soignant expérimenté en soins psychiatriques se trouvera conforté et valorisé par les acquis spécifiques en soins psychiatriques obtenus dans le cadre de ce CP FFP de 5 jours, ce qui facilitera son intégration au sein d'une structure de soins psychiatriques.

Le contenu du cursus

Liste des stages à effectuer pendant le cursus

- 142 CPFFP - Spécialisation et consolidation des savoirs en soins psychiatriques pour aides-soignants et AMP

CPFFP - SPÉCIALISATION ET CONSOLIDATION DES SAVOIRS EN SOINS PSYCHIATRIQUES POUR AIDES-SOIGNANTS ET AMP

N° du stage	142 1 2018 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	5 jours	Dates	du 10/09/2018 au 14/09/2018
Coût	1 520,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Aides-soignants, AMP, ASHQ exerçant auprès de patients ayant un trouble de la santé mentale.

INTERVENANTS

- Un psychiatre ou un psychologue clinicien.
- Un cadre de santé ou un infirmier de secteur psychiatrique.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Définir le rôle de l'aide-soignant et sa collaboration avec l'infirmier (Orientation n°4 du DPC : L'aide-soignant et l'infirmier : travailler en collaboration)
- Connaître les principales lois concernant les patients en santé mentale de l'adulte.
- Connaître les principes généraux de la relation de soin.
- Actualiser ses connaissances en sémiologie psychiatrique.
- Pouvoir ajuster son attitude de soignant selon la pathologie et la personnalité du patient.
- Repérer et étudier la dimension du "soin psychique" dans la relation avec le patient
- Pouvoir contribuer à la prévention des passages à l'acte.
- Savoir gérer les patients violents et agressifs.
- Pouvoir transmettre par oral et retranscrire par écrit des observations soignantes.
- Analyse des pratiques professionnelles.

CONTENU

1. Le rôle, les qualités et les champs de compétence de chacun.
2. La place de l'AS, de l'AMP, de l'ASHQ dans le travail en équipe.
3. L'intérêt de la complémentarité des fonctions.
4. La prise en compte de la législation pour diminuer les écarts à la loi.
5. La compréhension des troubles psychiques.
6. Les outils pour faciliter le contact : communication, juste distance et facilitation de la relation.
7. L'adaptation du contact selon la personnalité du patient.
8. Les outils pour faciliter le contact : communication, juste distance et facilitation de la relation.
9. La contribution à la fonction contenante de l'équipe.
10. La contribution aux transmissions, à la prévention de la violence et des passages à l'acte.
11. La bonne distance relationnelle.
12. La contribution à la fonction d'animation.

VALEUR AJOUTÉE

- Cette formation délivre un certificat professionnel CPFFP pour les AS et les AMP.

3

VALIDATION DU CURSUS

Une mesure est faite sur l'acquisition des connaissances en comparant les résultats des QCM « AVANT » et le résultat des QCM « APRÈS ».

Le processus de validation exploite les données suivantes :

- résultats des QCM : obtention d'une note supérieure ou égale à la moyenne après la formation
- synthèse d'un éventuel suivi individuel et son apport
- synthèse des appréciations des intervenants

A l'issue de cette validation, le jury de l'Afar délivre au candidat le certificat professionnel CP FFP :

"Spécialisation et consolidation des savoirs en soins psychiatriques"



www.afar.fr